ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 67284

Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème de la perte de salaire pour les mères d'un enfant polyhandicapé placé en semi-internat. Les parents qui évitent le placement d'un enfant polyhandicapé dans des structures d'accueil font faire d'importantes économies à la sécurité sociale. Or, il apparaît lorsque l'enfant est malade que la présence de la mère soit nécessaire au domicile, ce qui entraîne pour elle alors une perte de salaire. Par conséquent, il lui demande s'il ne pourrait pas être envisagé la possibilité du versement par la CPAM d'une indemnité journalière versée sur avis médical afin de favoriser le droit des enfants handicapés à poursuivre une scolarité en milieu ordinaire.

Données clés

Auteur : M. Germain Gengenwin
Circonscription : Bas-Rhin (5e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67284
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5875